

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 26

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 23/09/2025, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Christelle GAUBERT, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Vincent BELLEAU, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU

Absents donnant pouvoir : Evelyne BAUD a donné pouvoir à Christine GUILLOTEAU, Patricia BLANCHARD a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Sarah MICHON a donné pouvoir à Nicole EDOUARD, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, Antoine GUILLET a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Martial CAILLAUD a donné pouvoir à Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Absents excusés : Sarah RENAUD, Sébastien HULIN, Hélène LEMESLE

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjoindue à titre d'auxiliaire.

D29092025_09 : Sentier La Croix Hosannièrre Création du sentier de promenade et de randonnée et mise en place d'une convention de passage

Vu les articles L.361-1 et L.365-1 du code de l'environnement,
Vu les articles L.161-1, L.161-2 et L.161-5 du code rural et de la pêche maritime,
Vu l'article L.2213-4 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.130-5 du code de l'urbanisme,
Vu l'article L.311-1 du code du sport,
Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux de promenade et de randonnée ;

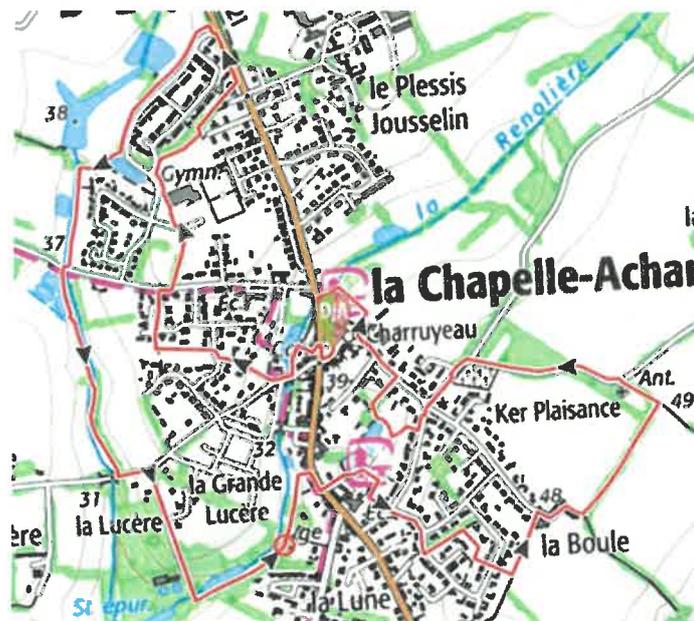
La commune des Achards souhaite mettre en place un sentier de randonnée « Le sentier de la Croix Hosannièrre » alliant le sport, la découverte de la nature et du patrimoine historique dans le quartier La Chapelle, ce patrimoine rural particulièrement riche et diversifié, contribuant fortement à l'identité du territoire.

Ce sentier d'une longueur totale de 5,980 kms, empruntera l'itinéraire suivant :

- Départ : place de l'Église
- Rue de la Chapelle
- Passage le long du ruisseau de la Renolière (parcelles AC24 - AC51 - AC27)
- Rue des Jonquilles
- Voie verte jusqu'à la rue des Planchettes
- Traversée de la rue des Planchettes
- Traversée de l'espace vert jusqu'à la rue du Coteau
- Rue du Coteau
- Voie verte jusqu'à la rue du Chanoine Ferré
- Traversée de la rue du Chanoine Ferré
- Espace vert jusqu'au parking salle Thierry-Omeyer (parcelle AB129)
- Traversée parking salle Thierry-Omeyer, rue Marie Curie
- Cheminement sur l'espace vert Thierry-Omeyer, le long du city-stade puis jusqu'à la tyrolienne (parcelle AB282)
- Passage en fond de lotissement pour rejoindre la rue de la Chapelle (parcelle ZN261)

- Variante hivernale en cas d'inondation : rue Lucie Aubrac
- Rue de la Chapelle
- Voie verte le long de la rue Marie Curie (parcelle ZN261)
- Chemin de la Tessonnère pour rejoindre la rue du Chanoine Ferré (parcelle ZN289)
- Traversée de la rue du Chanoine Ferré
- Voie verte pour rejoindre la rue des Jonquilles (parcelles ZN143 - ZN36 - ZN34)
- Rue des Jonquilles
- Rue des Peupliers
- Nouvelles coulée verte (parcelles AD4 - ZH46 - AD5 - AD6 - AC140)
- Rue du Général de Gaulle
- Impasse du Pré de la Fontaine
- Voie verte Pré de la Fontaine pour rejoindre la rue de l'Épine Blanche (parcelle AC243)
- Rue de l'Aubépine
- Rue de l'Églantier
- Voie verte pour rejoindre la rue de l'Églantier
- Traversée de la rue de l'Églantier pour rejoindre le chemin privé
- Chemin privé pour rejoindre la rue de la Boule (parcelles ZE130 - ZE132)
- Rue de la Boule
- Chemin pour rejoindre la route de la Chapelle
- Route de la Chapelle - Sainte-Flaive-des-Loups
- Rue de la Croix
- Rue de l'Épine blanche
- Voie verte pour rejoindre le Pré de la Fontaine
- Rue de la Croix
- Parcelles communales 19 place de l'Église pour rejoindre le lavoir (parcelles AC39 - AC40 - AC31)
- Espace vert du Lavoir (parcelle AC30)
- Rue de la Chapelle
- Arrivée : place de l'Église

Suite à un travail collégial, le sentier a été cartographié et se matérialise en rouge comme indiqué sur le plan ci-dessous :



L'élaboration de cet itinéraire aura pour objectif de relier différents éléments du patrimoine communal au travers d'un parcours rendu accessible à la population locale et touristique. Sachant que près de 97,58% du sentier passera sur le domaine communal, un tronçon traversera des parcelles privées, obligeant la commune des Acharde de conventionner avec les propriétaires concernés.

Aussi, concernant le tronçon de l'itinéraire d'une longueur de 145 ml situé sur la propriété privée cadastrée ZE130 - ZE132, après accord tacite du propriétaire actuel des parcelles, il est aujourd'hui nécessaire de mettre en place une convention de passage sur cette parcelle afin de créer une continuité du sentier de randonnée.

Il est donné lecture des termes de la convention qui précise les conditions de mise à disposition et d'utilisation des parcelles privées, et qui a pour objectif général d'assurer un cheminement continu tout en garantissant un aménagement de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 26 voix POUR :

- **AUTORISE** le passage de randonneurs sur les voies communales et les parcelles du domaine privé communal,
- **AUTORISE** le balisage et l'équipement signalétique de l'itinéraire empruntant les chemins selon le descriptif des itinéraires indiqués selon les conditions de balisage de la Fédération Française de randonnée,

Et concernant le tronçon de l'itinéraire situé sur une propriété privée qui doit faire l'objet de conventions de passage:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, à signer la convention de passage annexée à la présente délibération avec le propriétaire des parcelles privées concernées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, en cas de vente ou de changement de locataire sur une propriété privée faisant l'objet d'une convention de passage, à solliciter le nouveau propriétaire ou le nouveau locataire pour signer une nouvelle convention de passage,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, en cas de suppression d'une convention de passage, à rechercher un passage de substitution pour maintenir la continuité de l'itinéraire et, le cas échéant, à solliciter le nouveau propriétaire ou le nouveau locataire pour signer une nouvelle convention de passage.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA

